

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 5 mars 2025

Liste des Délibérations :

Délibération n° 2025/5 : Vote du compte financier unique 2024 (CFU)

Délibération n° 2025/6 : Affectation du résultat 2024

Délibération n° 2025/7 : Débat d'orientation budgétaire 2025

CCCLA : proposition d'un groupement de commandes pour les travaux d'entretien de la voirie : le Conseil ne souhaite pas adhérer à ce groupement.

Délibération n° 2025/8 : Rectification règlement de la salle des fêtes

INFORMATIONS DIVERSES

Discussions - Informations

Signature du sous-seing privé et consultation prêt acquisition bâtiment avec annexes et terrains (futur atelier municipal)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le sous-seing privé pour l'acquisition du bâtiment, annexes et terrains, impasse des douves et route de Soupex, pour l'aménagement du futur atelier municipal, a été signé le 26 février 2025, avec une clause suspensive, sous réserve d'obtention du prêt de 70 000 €. Monsieur Le Maire précise que lors de l'acquisition définitive, un avenant au contrat d'assurance multirisque sera réalisé pour l'assurance du bâtiment et annexes.

A titre d'information, Monsieur le Maire informe qu'une consultation pour actualisation a été faite auprès des banques. Voici les propositions faites actuellement, elles seront réactualisées pour le prochain conseil municipal.

ORGANISME BANCAIRE	Frais de dossier	Taux sur 15 ans	Taux sur 20 ans
CAISSE EPARGNE	140 €	3.78 % échéance 1533.87 €	3.97 % échéance 1271.98 €
CREDIT MUTUEL	500 €	3.50 % échéance 1504.57 €	3.50 % pas de tableau d'amortissement
CREDIT AGRICOLE	105€	4.00 % échéance 1550.75 €	4.13 % échéance 1283.12 €

Sauveur GOMEZ informe le Conseil municipal que le petit bâtiment (garage actuellement) situé place de l'église est en vente et que celui-ci pourrait être intéressant pour la commune pour du locatif. Monsieur le Maire rappelle que la commune, ne peut pas actuellement acquérir ce petit bâtiment pour des raisons financières.

Compte rendus réunions intercommunales

SYADEN : Monsieur le Maire donne lecture du courrier du SYADEN en date du 26 janvier 2025. Le SYADEN par délibération du 17 décembre 2025 a décidé d'une participation financière des collectivités et des pétitionnaires pour la pose de structures de génie civil d'infrastructures de communication électronique (IPCE fourreaux Télécoms), notamment dans le cadre des projets d'extensions du réseau électrique.

L'engagement du SYADEN à réaliser des travaux de pose des IPCE en coordination avec les investissements sur le réseau électrique donnera lieu à l'application d'un forfait et sera soumis à l'approbation préalable de la collectivité. Les barèmes : Pour le pétitionnaire privé devis forfaitaire de 1975.20 €, pour les collectivités devis forfaitaire de 5414.20 €.

Le 18 mars 2025

Le Maire
Cédric MALRIEU



Selon les nouvelles règles de publicité, Le procès-verbal est consultable en mairie ou sur le site internet de la commune <https://www.airoux.fr>